

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 15 avril 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 15 avril 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil, 2450 rue Victoria, Sainte-Julienne, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Benoit Ricard, district 3
Madame Aryane Boyer, district 4
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présent, monsieur Jérôme Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement n° 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche Ouvrier à l'entretien général
4. Embauche Étudiants camp de jour
5. Embauche Horticultrice
6. Embauche Préposé aux parcs et espaces verts
7. Embauche Aide-opérateur en traitement des eaux
8. Contrat de travail contremaître aux travaux publics
9. Recommandation de congé sans solde
10. Signature Lettre d'entente 2024-01
11. Ajout au mandat des travaux de raccordement des puits 6 et 7
12. Règlement numéro 1109-24 modifiant le Règlement numéro 1078-23 décrétant un emprunt de 1 929 000 \$ afin de financer des travaux de bouclage d'aqueduc entre la rue Benjamin et le lot 6 391 025 et de bouclage d'aqueduc sur le rang du Cordon dans le cadre de la TECQ, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 2 780 395 \$
13. Période de questions
14. Levée de la séance

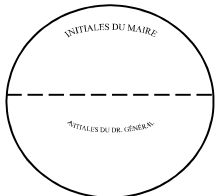
24-04X-173

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté:



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 15 avril 2024

- En retirant le point 3 - « Embauche Ouvrier à l'entretien général »
- En modifiant le point 10 - « Signature Lettre d'entente 2024-01 » de la façon suivante:

- Remplacer « Lettre d'entente 2024-01 » avec « Lettre d'entente 2024-02 », tous les membres y consentant.

ADOPTÉE

POINT RÉTIRÉ

EMBAUCHE OUVRIER À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL

24-04X-174

EMBAUCHE ÉTUDIANTS CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la tenue du service de garde durant la saison estivale du camp de jour 2024;

CONSIDÉRANT QUE des affichages et des entrevues ont eu lieu afin de combler des postes d'animatrices et d'animateurs, d'accompagnatrices et d'accompagnateurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services culturels et récréatifs;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'embauche des personnes suivantes pour le service de garde du camp de jour 2024 :

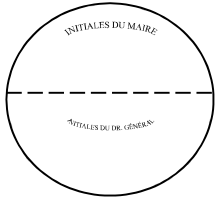
Animatrices / Animateurs :

Lilianne Girard
Adriana Paredes
Camille Parent
Rosalie Ferron
Chanel d'Odet
Brittany Nadeau
Danick Rainville
Ariane Lanoue
Rémi Poirier

Accompagnatrices / Accompagnateurs :

Léanne Hébert
Marilyn Rioux
Coralie Lauzon Rousseau
Océanne Ménard
Mika Éthier

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 15 avril 2024

24-04X-175

EMBAUCHES AU SERVICE D'HORTICULTURE

CONSIDÉRANT les besoins saisonniers en matière de travaux estivaux pour le service de l'horticulture

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'embauche d'une ressource occasionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des ressources humaines a procédé à un affichage de poste ainsi qu'aux entrevues d'embauches et a déposé ses recommandations;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- autorise l'embauche de madame Raynelle Gagnon à titre d'horticultrice occasionnelle saisonnière à compter du 22 avril 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective des cols bleus en vigueur;
- autorise l'embauche de madame Kelly-Anne Dufort à titre d'aide horticultrice étudiante en partenariat avec le CJE à compter du 25 juin 2024 et se terminant le 24 août 2024.

ADOPTÉE

24-04X-176

EMBAUCHE PRÉPOSÉ AUX PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT le départ volontaire de la préposée aux parcs;

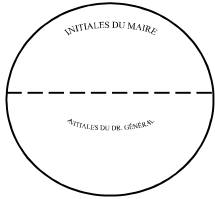
CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une ressource pour la saison estivale à la surveillance du chalet situé au Parc Quatre-vents;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des ressources humaines a procédé à un affichage de poste ainsi qu'aux entrevues d'embauches et a déposé ses recommandations;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice horticulture et parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

QUE le conseil nomme :

1. Monsieur Jean-Sébastien Nareau Rollin à titre de préposé aux parcs et espaces verts saisonnier régulier à compter du 22 avril 2024;
2. Monsieur Fabien Taillon à titre d'étudiant à la surveillance du chalet Quatre-vents;

QUE ces embauches soient réalisées en conformité avec les dispositions de la convention collective des cols bleus en vigueur.

ADOPTÉE

24-04X-177

EMBAUCHE AIDE-OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un aide-opérateur en traitement des eaux suite à la restructuration amorcée aux service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des ressources humaines a procédé à un affichage de poste ainsi qu'aux entrevues d'embauches et a déposé ses recommandations;

CONSIDÉRANT les rapports et recommandations de la direction générale et du contremaitre en hygiène du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Sony Cadet, à titre d'aide-opérateur en traitement des eaux, régulier à temps plein, à compter du 29 avril 2024, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur des cols bleus.

ADOPTÉE

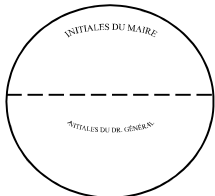
24-04X-178

CONTRAT DE TRAVAIL CONTREMAITRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le réaménagement de certaines responsabilités et fonction aux travaux publics suite aux recommandations du directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de maintenir monsieur Mathieu Varin à titre de contremaitre;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de relations de travail et de la directrice générale;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 15 avril 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir avec monsieur Mathieu Varin à titre de contremaitre à la voirie, à compter du 27 avril 2024, conformément aux dispositions du contrat de travail et conditionnellement à la modification de l'article 20.07 de la convention collective des cols bleus en vigueur.

QUE le conseil autorise le congé sans solde déposé par monsieur Varin.

ADOPTÉE

24-04X-179

RECOMMANDATION DE CONGÉ SANS SOLDE

CONSIDÉRANT un poste de mécanicien laissé vacant;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des ressources humaines a procédé à un affichage de poste;

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'œuvre;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a offert au coordonnateur à la mécanique, en poste jusqu'au 19 avril 2024, un congé sans solde du 20 avril au 6 octobre 2024 inclusivement, afin d'assurer une ressource supplémentaire au département de mécanique durant la période hivernale;

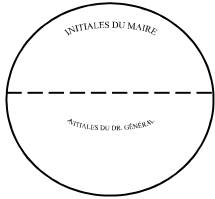
CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 30.02 de la convention collective des cols bleus, la Municipalité peut accorder un congé sans solde à certaines conditions,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se réserve le droit d'évaluer ses besoins en terme de main d'œuvre avant d'autoriser les conditions du retour au travail de l'actuel coordonnateur à la mécanique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de relations de travail et du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 15 avril 2024

QUE le conseil accorde un congé sans solde au coordonnateur à la mécanique, M. Pierre Boisvert, tel que recommandé par le directeur des travaux publics et le comité de relations de travail du 20 avril 2024 au 6 octobre 2024 inclusivement, incluant les vacances annuelles auxquelles il a droit en 2024.

ADOPTÉE

24-04X-180

SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE 2024-01

CONSIDÉRANT l'article 20.07 de la convention collective des cols bleus;

CONSIDÉRANT les pourparlers tenus entre l'employeur et le syndicat des cols bleus;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le syndicat des cols bleus.

ADOPTÉE

24-04X-181

AJOUT AU MANDAT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES PUIITS 6 ET 7

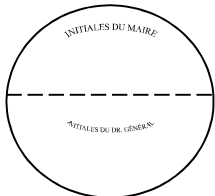
CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 23-09R-422, le conseil mandatait Les Entreprises Généreux Inc. afin d'effectuer les travaux de raccordement des puits 6 et 7;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de procéder à la modification du système de dosage de chlore afin de prévoir le remplissage en vrac de réservoirs prévus à cet effet;

CONSIDÉRANT la directive de changement, numéro DC-MP-02, déposée par Les Entreprises Généreux Inc. pour la réalisation des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 15 avril 2024

QUE le conseil approuve la directive de changement, numéro DC-MP-02, telle que déposée par Les Entreprises Généreux Inc., pour un montant de 17 135,13 \$ avant les taxes applicables, afin d'effectuer les travaux de modification du système de stockage de chlore à la station Hélène.

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 1079-23, approuvé en date du 21 août 2023 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au montant de un million trois cent treize mille dollars (1 313 000 \$).

ADOPTÉE

24-04X-182

RÈGLEMENT NUMÉRO 1109-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1078-23 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 929 000 \$ AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX DE BOUCLAGE D'AQUEDUC ENTRE LA RUE BENJAMIN ET LE LOT 6 391 025 ET DE BOUCLAGE D'AQUEDUC SUR LE RANG DU CORDON DANS LE CADRE DE LA TECQ, AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À UN MONTANT RÉVISÉ DE 2 780 395 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décrété par le Règlement d'emprunt numéro 1078-23, une dépense et un emprunt au montant de 1 929 000 \$ pour les travaux suivants :

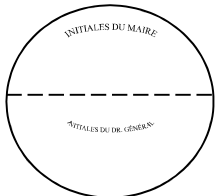
- Bouclage d'aqueduc entre la rue Benjamin et le secteur du lot 6 391 025 : 390 000 \$;
- Bouclage d'une conduite d'aqueduc sur le rang du Cordon entre la rue Forget et la limite du projet de développement « Terre des Jeunes » incluant les rues Hélène et Anita : 1 539 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' il est requis de modifier le Règlement d'emprunt numéro 1078-23 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 2 780 395 \$ suivant les avis de travaux supplémentaires requis et l'estimation mise à jour des travaux projetés;

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimation globale révisée des coûts, préparée par le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint en date du 22 mars 2024, un emprunt au montant de 2 780 395 \$ est nécessaire à la réalisation et au paiement de ces travaux: un montant additionnel de 851 395 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement d'emprunt n'est pas susceptible d'approbation référendaire puisqu'il est entièrement subventionné;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil le 9 avril 2024 par M. Joël Ricard et que le projet a été déposé et adopté lors de cette même séance;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 15 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER, tel que rédigé et remis aux membres du conseil, le Règlement numéro 1109-24 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1078-23 décrétant un emprunt de 1 929 000 \$ afin de financer des travaux de bouclage d'aqueduc entre la rue Benjamin et le lot 6 391 025 et de bouclage d'aqueduc sur le rang du Cordon dans le cadre de la TECQ, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 2 780 395 \$ », faisant partie intégrante de la présente, comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

24-04X-183

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Monsieur Jérôme Morin
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint